



GRUPE FRANÇAIS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

[www.aippi.fr](http://www.aippi.fr)

## Ordre du jour de la conférence téléphonique du 20 janvier 2014

### *Commission brevets*

## 1. Jurisprudence française

### 1 Interdiction provisoire

Compétence JME (oui). Pouvoir d'appréciation du Juge des référés (nullité manifeste).  
Interdiction (oui). Mesures complémentaires.

▶ **Cour d'Appel de Paris, Pôle 5-Ch.2, 10 janvier 2014, Pierre Fabre / Mc Neil**

*« ...que le Juge de la Mise en Etat qui a retenu sa compétence ... et pertinemment énoncé que la voie d'appel était ouverte à l'encontre de son ordonnance, s'est par conséquent à juste titre déclaré compétent...*

*... le caractère particulier de la présente procédure puisque l'appréciation du Juge statuant sur le fondement de l'article L.615.3 précité ne doit pas le conduire à se déterminer sur le caractère sérieux de l'action au fond... » (p.7 § 2 et p. 8 § 2).*

Compétence JME (oui). Pouvoir d'appréciation du Juge des Référé (nullité manifeste).  
Interdiction provisoire (non)

▶ **Ordonnance JME, 29 novembre 2013, HCT / Jackel**

*« ... Il s'ensuit que les revendications opposées sont manifestement nulles si bien que la vraisemblance de la contrefaçon alléguée est inexistante ».*

### **Appréciation de l'opportunité de la mesure d'interdiction (oui). interdiction (non)**

#### ▶ **JME, 29 novembre 2013, Ericsson / TCT Mobile**

*« ... Au regard de ces éléments de contexte très particulier [licence Frand] afin qu'une éventuelle mesure d'interdiction ne fausse les négociations actuelles entre les parties pour permettre le cas échéant à une partie d'obtenir un avantage indu dans le cadre de négociations contractuelles d'une licence portant sur des brevets essentiels, toute demande d'interdiction de commercialiser des produits en France formée par ... Ericsson est disproportionnée » (p. 9 in fine et p. 10 § 1).*

Décisions commentées par Thomas Cuche

### **2 Troubles manifestement illicites**

#### **Compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre (oui). Dénigrement (oui). Interdiction (oui)**

#### ▶ **Cour d'Appel de Versailles, 14<sup>ème</sup> Ch., 6 novembre 2013, Vestel / Technicolor**

*« ...Ce courrier, mettant en cause, sans justification dont le bien-fondé serait définitivement consacré, la loyauté de Vestel ... dans la fabrication et la commercialisation de leurs téléviseurs et décodeurs numériques ... doit être qualifié d'acte de dénigrement, caractérisant une concurrence déloyale et constituant par nature un trouble manifestement illicite... » (p. 7 § 5).*

Décision commentée par Frédérique Faivre Petit (+ Power Point)

### **3 Limitation**

#### ▶ **Cour de Cassation, com, 26 novembre 2013, Boehringer / INPI**

*« ... Il résulte que le libellé de la revendication 9 du brevet, tel que délivré, ne couvre qu'un seul principe actif appartenant à la famille des benzomidazoles, sans référence expresse à une association avec un autre principe actif »(p. 4 § 1).*

Décision commentée par Anne Boutaric

### **4 Saisie contrefaçon**

#### **Référé rétractation (non). Atteinte disproportionnée au secret des affaires (non).**

#### ▶ **Ordonnance du JME, 15 novembre 2013, Bewap / Corelec**

*« Il est constant que le référé-rétractation ne peut porter sur les conditions d'exécution de la mesure, qui relève du pouvoir d'appréciation des Juges du fond... » (p. 8 § 4)*

Décision commentée par Frédérique Faivre Petit

## 2. Vie de l'association

- ▶ **Point de la sous-Commission JUB ?**
- ▶ **Réunion le 3 février 2017 à 17 h au Cabinet REGIMBEAU sur le thème de la limitation des brevets**
- ▶ **Prochaine conférence téléphonique**
  - **le 10 février 2014 à 17h30 : Sous-commission Sciences de la Vie**
  - **le 3 mars 2014 à 17h30 : Commission Brevets**